

Impôts sur le revenu : le paiement du premier acompte, c'est maintenant

« La perspective qui est la nôtre, c'est de pousser au maximum les contribuables français à faire leur déclaration en ligne » précisait récemment Michel Sapin, le ministre des Finances.

Le paiement en ligne pour tous

Les Français ont jusqu'au 15 février 2016 à minuit pour payer le premier tiers de leurs impôts. Mais un délai supplémentaire de cinq jours, soit jusqu'au 20 février 2016 à minuit, est accordé aux contribuables qui voudraient ou devraient payer en ligne !

Devraient, car pour la première année, les contribuables qui doivent régler plus de 10 000 €, d'impôts sur le revenu sont obligés de régler en ligne (ou par prélèvement automatique mensuel ou à échéance).

Bercy veut en effet imposer à terme la télédéclaration, et donc le paiement en ligne qui s'ensuit, à tous (tout en prévoyant des exceptions pour les personnes pour qui la télé-déclaration serait "une difficulté", notamment les personnes âgées). Le ministère des Finances a commencé par les plus hauts revenus, présumés connectés et adaptables.

Le règlement peut se faire sans distinction depuis un smartphone, une tablette ou un PC.

Un tiers des foyers fiscaux ont déclaré en ligne

Normalement, si vous avez opté pour l'avis électronique, vous avez reçu un email vous informant du montant dû. Si vous n'avez rien spécifié, alors vous avez reçu un courrier par voie postale.

L'an dernier, sur les 37 millions de foyers fiscaux, 13 ont effectué leur déclaration sur Internet, soit plus du tiers. Un chiffre en progression, mais qui reste inférieur à celui observé chez nos voisins européens.

L'impôt sur le revenu a été créé en 1914. En France en 2015, moins de la moitié des foyers fiscaux l'auront acquitté. L'idée de faire contribuer tous les Français au paiement de l'impôt sur le revenu refait régulièrement surface.

En France, en 2015, il y avait 36,5 millions de foyers fiscaux. Parmi eux, 17 millions étaient imposables, soit seulement 46,5 %, selon le ministère de l'Économie et des Finances. On est loin des 60 % constatés dans les années 1970 et 1980.